



## La formation professionnelle

Version : 16 janvier 2015

Rédacteur : Laurent

Relecture : A faire

### Le cadre légal

Les fondements de la formation professionnelle sont la loi.

Sur cette loi s'ajoute la convention collective, qui apporte des précisions pour la branche concernée, ainsi que des améliorations du dispositif. Enfin l'accord d'entreprise, s'il existe, peut améliorer la loi et la convention collective (rarement il ira les amoindrir).

La formation professionnelle est régie par les articles L6311-1 et suivants du code du travail.

La Métallurgie prévoit un grand texte définissant la formation pour la branche. Il est intitulé « Accord national relatif à la Formation professionnelle tout au long de la vie ». Vous pouvez le télécharger sur notre site internet. D'autres accords rappellent quelques fondamentaux, tels l'accord Egalité professionnelle ou l'accord sur le Handicap.

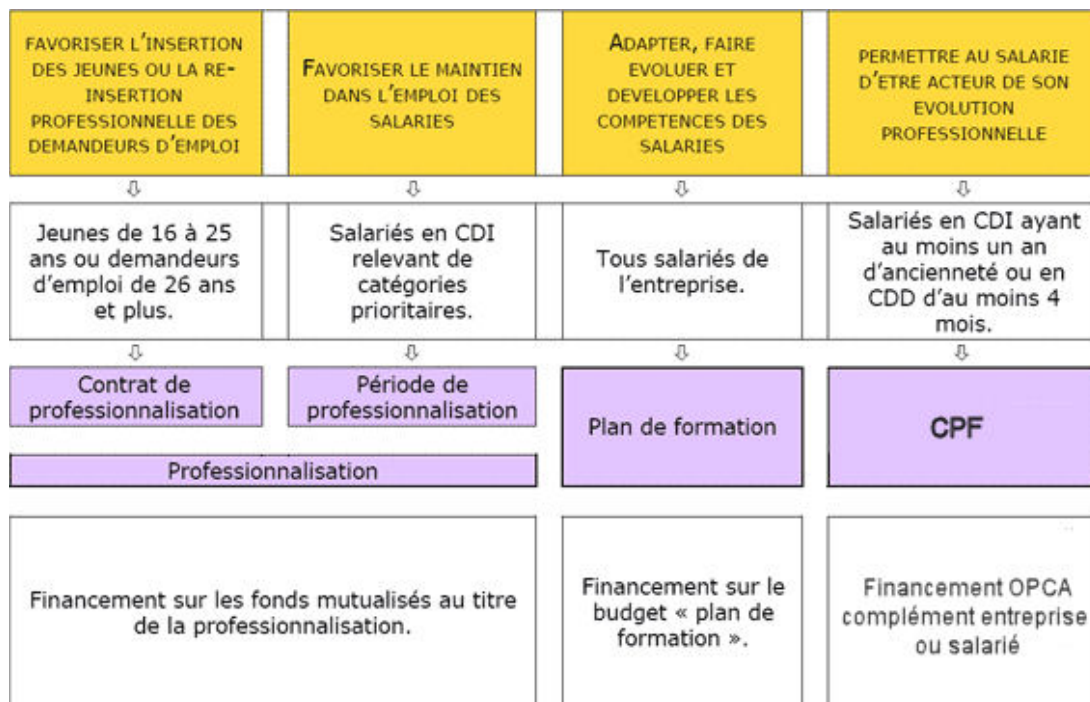
Chez HP, jusqu'à l'année dernière était en vigueur un accord Droit Individuel à la Formation. La loi l'ayant remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF), cet accord est devenu obsolète. Il n'est pas prévu pour l'instant de négociation d'un accord d'entreprise relatif au CPF, ce que la loi prévoit pourtant.

### Les différents dispositifs en vigueur

Plusieurs [dispositifs](#) sont disponibles pour mettre en œuvre vos projets de formation, qu'ils soient personnels ou demandés par l'entreprise.

Vous trouverez le lien gouvernemental pour chaque dispositif.

- Le Compte Personnel de Formation ([CPF](#)).
- Le Congé Individuel de Formation ([CIF](#)) : dispositif qui permet de se lancer dans une formation externe de votre initiative, avec possibilité de financement partiel du FONGECIF (pour les frais de formation et le salaire).
- La [période de professionnalisation](#) associée au DAP (« Degree Assistance Program »), qui permet de réaliser une formation diplômante grâce à un budget HP Corp.
- La Validation des Acquis de l'Expérience ([VAE](#)).
- Le [Bilan de Compétences](#).
- Le [Congé de Formation Sociale, Economique et Syndicale](#) (articles L3142-7).
- Le [Plan de formation](#) (obligation légale de l'employeur).



#### Les outils internes HP

L'espace intranet : <http://intranet.hp.com/country/France/rh/Pages/formation.aspx>

L'université HP : <http://intranet.hp.com/country/France/pages/LesFormations.aspx>

Vos interlocuteurs des Ressources Humaines : Maud Donnadiou, Sylvie Faissolle.

#### Quels sont les obligations de l'entreprise, quelles sont mes obligations en tant que salarié ?

L'entreprise, de par la loi, est obligée de former le salarié pour qu'il puisse, au fil du temps, occuper son poste de travail. Elle peut également former le salarié pour qu'il puisse développer ses compétences.

Cette obligation se retrouve généralement présentée chaque année au Comité d'Entreprise au travers du plan de formation.

Tout salarié est obligé de suivre une formation demandée par l'entreprise. A contrario, l'entreprise peut refuser toute demande de formation du salarié.

Pour toute question relative à la formation, n'hésitez pas à vous adresser à un de vos représentant CFE-CGC.